

Au Fort de Voorn le 12.^e de Juin 1639.

Un Messager venant de m'annoncer soudainement son départ, je ne puis manquer de le charger de ces lignes, pour avoir l'honneur de dire à V. A. que la resolution du parlement pour demain demeurera en son arreté et forme, S. A. venant d'ordonner que demain à midi, au signal d'un coup de canon, la première troupe s'en ira vers lui, la seconde une heure après, et la troisième une autre heure après.

Pour sa personne, S. A. parle de s'embarquer environ les 9. ou 10. heures, et comme le grand bateau a été obligé de s'aller attendre environ la ville de Bommel, pour n'avoir pas la peine de descendre les degres par deux fois, il a trouvé bon d'être icy dans une Chaloupe couverte, qui le mettra à bord du grand bateau. Mais quand on propose de le porter vers la Chaloupe, il commence à soulever, qui se s'appuient sur quelque'ce, il y pourra bien aller à pied, ce que Dieu veuille. Dans demain j'en informay V. A. par le même: La cause de ce porter n'est d'espérer de plus rien adjoindre icy, comme de faire, je manque de plus de matière pour le présent.

La. de la Cour de la ville de Paris



[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]